

Compte-rendu CSE Siège

18 et 19 septembre 2024

- **Restitution de l'enquête conjointe sur les Bureaux correspondants en région**
 - **Information sur le rattachement à la Rédaction Nationale des journalistes « culture » TV au sein de la Direction de l'Information**
 - **Point d'information sur les activités exercées par les salariés du Siège à la suite du déploiement des éditions ICI**
 - **Information/consultation du CSE Siège concernant la dérogation du temps de travail du personnel assurant l'opération du Téléthon 2024-recueil d'avis**
 - **Politique sociale : diagnostic et analyse 2023 de la situation des femmes et des hommes au sein du Siège de FTV ; Compte-rendu de la Commission Egalité professionnelle et lutte contre les discriminations du 5 septembre 2024**
 - **Vie du CSE : élection d'un représentant de proximité suppléant en remplacement de Monsieur Pascal VOISIN au sein de l'Instance de proximité Antenne, Programmes, Communication, Marketing, Etudes**
-
- **Sur les correspondants en région, le CSE attend des actes**

La restitution du rapport de la commission d'enquête paritaire a permis de constater que les élus et la direction faisaient un diagnostic commun sur un certain nombre de problèmes ayant conduit au mouvement de grève d'avril 2024.

Malheureusement, la direction ne gère que les crises et il aura fallu une saisine et une déclaration de Danger Grave et Imminent pour qu'elle commence à réagir.

Le résultat de cette enquête est un rapport exhaustif des difficultés vécues par les correspondants et des mesures à mettre en œuvre pour y remédier. Un rapport alimenté de nombreux verbatims. Ils relatent la parole des intéressés et mettent en lumière des situations limites :

- *« L'amplitude des journées, les kilomètres, la disponibilité permanente, c'est exténuant ! », « L'urgence et la tension constante sont fatigantes. », « J'ai l'impression que seul l'arrêt maladie est entendu. », « On nous écoute mais on ne nous entend pas ! »*
- *« On roule plus vite, on tourne plus vite, on fait tout trop vite dans une logique de productivité. », « On fait 156 kilomètres par jour en moyenne : c'est pesant ! Il faudrait pouvoir davantage se reposer, et il faudrait davantage de bureaux pour réduire les distances parcourues », « 4h de route pour 10 secondes à l'antenne, c'est insupportable. », « Le jour où on dit STOP, il faut nous écouter, je n'ai pas envie de finir rôti dans une voiture ! »*
- *« Un renfort, c'est un soulagement de savoir qu'une autre équipe est là pour vous accompagner : on n'est plus seul ! », « La distance c'est parfois difficile », « On n'a pas l'avantage de se croiser tous les jours à la machine à café pour échanger ».*

Premier constat, une surcharge de travail et des journées à rallonge, quand la vacation commence par Télématin et se termine avec le 20h. La commission d'enquête a constaté une hausse de 36 % entre 2016 et 2021, et même si l'activité a légèrement baissé depuis, la hausse était considérable et a laissé des traces.

Autre constat, des distances à parcourir souvent énormes en raison de la taille des régions. Si bien que les correspondants se comparent eux-mêmes à des « routiers de l'info ». Il leur est parfois demandé de se rendre à l'autre bout de la région pour un sonore ou un élément qui ne dépassera pas 10 minutes dans le journal. Cela se traduit par des risques routiers importants. D'autant que les correspondants préfèrent parfois rentrer chez eux après une longue journée de travail, plutôt que dormir à l'hôtel.

Tout cela découle d'une difficulté à concilier la vie privée et la vie professionnelle que la direction ne prend pas suffisamment en compte. La secrétaire du CSE souligne que « l'encadrement doit être sensibilisé aux risques qu'il fait prendre quand il passe des commandes, car il est difficile, individuellement, de faire valoir ses droits ».

Le CSE déplore également une relation « prestataire-client » entre les éditions et les correspondants, et une verticalité qui n'a pas lieu d'être entre journalistes. Les éditions font trop souvent une liste de courses qui ne correspond pas à la réalité sur le terrain. La CGT a souligné que cette verticalité originaire de la rédaction de France 2 et qui s'est étendue à l'ensemble de l'entreprise, est une des maladies actuelles de France Télévisions. Mais le directeur de l'information considère que ce n'est pas un sujet.

Élus et direction sont donc d'accord pour renforcer les effectifs sur le terrain. Le bureau de Marseille devrait être doté d'une 3ème équipe et d'un poste d'adjoint, tandis que celui de Poitiers devrait obtenir une deuxième équipe. Strasbourg devrait avoir un JRI supplémentaire. Mais il reste des divergences sur le calendrier et sur les modalités de comblement de ces postes. Pour la direction, il devrait se faire par un redéploiement de permanents du Siège uniquement. Pour les élus, il doit être ouvert à tous les salariés. Il n'y a que sur le poste d'adjoint à Marseille que la direction est prête à ouvrir au-delà du Siège.

La commission d'enquête a préconisé un renfort systématique de Paris dès que deux journées sont en dépassement d'horaires, une limitation des longs trajets pour de simples éléments dans un sujet, une meilleure prise en compte des demandes de temps partiel et une plus grande marge de manœuvre laissée aux correspondants en raison de leur connaissance du terrain.

De son côté, la direction affiche déjà des améliorations comme l'établissement d'un programme chaque fin de semaine, et la mise en place d'un quota de correspondants disponibles par édition. Elle dit réfléchir à l'organisation d'une réunion annuelle entre correspondants et éditions pour pallier leur sentiment d'isolement.

Mais une interrogation est revenue au cours des débats : « cette enquête va-t-elle servir à quelque chose ? ». La direction doit passer maintenant des paroles aux actes ([lien à lire ici](#)).

- **Service culture : marche arrière, toute !**

Ce devait être un embryon de rédaction multi-média. Un service pilote où journalistes de télévision et journalistes web devaient cohabiter et même fusionner. Hélas, les têtes pensantes à l'origine de ce beau projet se sont rendu compte, un peu tard, que web et télévision, ce sont deux métiers différents, et les deux rédactions sont restées séparées, malgré une direction commune.

Le concept a si mal fonctionné que l'ambiance est devenue exécrable dans ce service, au point que certains ne se disent même plus bonjour, le ton monte, les discussions prennent régulièrement un tour désagréable. Un comble !

La direction s'est rendue compte également qu'avec cette organisation, les journalistes de télévision n'avaient plus de lien hiérarchique avec la rédaction nationale, ce qui posait un problème pour faire remonter des sujets dans les éditions.

La réorganisation présentée par la directrice de la rédaction nationale, prévoit donc un retour à la case départ. C'est-à-dire que les journalistes de télévision seront rattachés à la rédaction nationale et les journalistes web à la rédaction numérique. C'était pourtant simple comme « bonjour » ! ... qu'on ne se dit plus au service culture.

Au final, beaucoup d'énergie, de conflits, et de débats en CSE pour rien. Les élus espèrent que les mesures prises par la direction pour faire baisser le niveau d'agressivité au sein de ce service seront suivies d'effet. Une psychologue du travail va être dépêchée pour éteindre le feu. Mais il reste un problème de management qui ne sera pas réglé tant que la direction continuera à nommer des managers et manageuses sans les former auparavant.

- **ICI, inquiétude généralisée**

Le CSE siège a fait part à la direction d'une inquiétude généralisée des salariés, aussi bien de la rédaction nationale que d'IV3 et FTR, à propos du déploiement du projet ICI en régions.

Pour la rédaction nationale, l'inquiétude porte en grande partie sur l'avenir de l'information nationale et internationale sur France 3.

La nouvelle formule d'ICI en région revient au projet initial de Tempo, c'est-à-dire avec des éditions régionales qui ont la main sur la hiérarchie de l'information, pouvant saupoudrer leurs JT de sujets venant de Paris, et non plus séparées en deux parties bien distinctes, régionale et nationale. Mais la durée d'ICI 19/20 est réduite de 40 à 32 mn, et il n'y a plus qu'un long format le week-end au lieu de deux.

Cette évolution met malheureusement en lumière ce qu'est devenue l'information nationale sur France 3, si l'on compare avec ce qu'elle était il y a quelques années encore. On peut parler d'indigence lorsque la partie nationale d'ICI 12/13 n'a plus de moyens pour faire du reportage. Les sujets du 19/20 sont faits également à partir d'éléments du 13 heures de France 2. Il n'y a plus de possibilité de faire de directs en cas d'information importante puisqu'il n'y a plus d'édition unique de la partie nationale. A cela, s'ajoute le manque de moyens dans les services mis à disposition d'ICI avec l'arrivée du nouveau 20 heures de France 2. Les dossiers de trois minutes sont certes maintenus, mais les reporters ont du mal à dire à leurs interlocuteurs où et quand ils seront diffusés car eux-mêmes ne le savent pas.

La direction garantit qu'il y aura une traçabilité des reportages. Elle assure que pour l'instant, la rédaction nationale ne s'est pas retrouvée en situation de ne pas fournir les éditions d'ICI. Mais jusqu'à quand ? Tout cela ne répond pas aux inquiétudes des salariés du siège qui ne voient pas quel est l'objectif final. Comme le souligne la secrétaire du CSE siège, « si vous voulez acter la fin de la collaboration du siège avec le réseau, il faut le dire. On ne s'interrogerait plus sur le projet mais sur le devenir des personnes ». Elle juge la méthode utilisée pour modifier le 20 heures « insincère ». Certains vont même au-delà et parlent de « mensonges » au cours des dernières années. La direction annonçait qu'il n'y aurait pas de disparition du Soir 3 un an avant qu'elle mette à exécution son projet funeste. Idem à propos de la fusion des rédactions, démentie par la direction alors qu'elle s'attelait à la mise en place du magasin commun France 2 - France 3. L'inquiétude vient surtout de la façon dont la direction informe, en général, les élus représentants des salariés.

Sur IV3 et FTR, les salariés ne savent pas non plus où ils vont. Avec Tempo / ICI, la mission d'IV3 a changé. Mais ces changements sont accompagnés de souffrances au sein de ce service. Nombreux arrêts maladie, saisine de la CSSCT et de la médecine du travail. Pour la CGT, cette souffrance est manifeste depuis l'arrivée de l'actuel rédacteur en chef coordinateur d'IV3 et de FTR. Il y a une responsabilité managériale évidente. Le directeur de l'information, quant à lui refuse cette interprétation et considère que le rédacteur en chef ne fait qu'appliquer ses directives. Pour les élus cependant, il est clair que si plusieurs personnes vont mal, c'est que l'ensemble du service va mal. La direction de l'information se dit tout juste prête à concéder une « petite enquête » dans le service, sur le modèle de celle qui s'est faite sur les correspondants, puisque c'est selon elle le nec plus ultra du dialogue social.

Sur FTR, l'inquiétude est liée à des changements dans la nature des activités et des pertes d'ETP, alors que le projet Tempo devait se traduire par trois postes en plus. Une présentatrice est partie avec son poste à France 3 Lyon. Idem pour deux

documentalistes qui ont changé de métier et ont fait jouer une mobilité.

Pourtant, la direction assure qu'il n'y a pas de baisse d'activité et de perte d'ETP en valeur absolue puisqu'on est au même niveau qu'en 2023. Il n'empêche, FTR ne produit plus pour France info TV (qui se transforme en chaîne de talks), ne fait plus de culture pour franceinfo.fr, et se concentre sur la production télé pour les régions avec le module Régions d'Ici au début du 12/13. Les salariés dénoncent une perte de visibilité, même en région. D'une rédaction pilote, FTR leur apparaît de plus en plus comme une roue de secours.

- **Téléthon, une envie de participer en interne**

La dérogation au temps de travail était à l'ordre du jour de ce CSE, mais les débats ont aussi porté sur l'ouverture de cette émission au personnel de France Télévisions.

Sur le temps de travail, pas de surprise, certaines vacations sont excessives. Mais la direction est prête à revoir sa copie. Elle précise que dans la durée de la vacation est incluse la coupure repas qui n'est pas décomptée, car cette dernière est inférieure à une heure.

Le CSE suivra le réalisé qui lui sera présenté normalement au début de l'année prochaine.

Le directeur chargé des opérations spéciales de l'information et des antennes a rappelé que, comme chaque année, l'émission fait appel à des reportages et des « visages » de France télévisions. Mais il s'avère que même dans les reportages, le Téléthon choisi aussi des « visages » de l'info, alors que d'autres journalistes moins connus ont envie de participer. C'est un peu toujours la même chose, une entreprise à plusieurs vitesses, même dans le caritatif. La direction se justifie en affirmant que la notoriété permet d'avoir des relais dans les médias.

- **Parité femmes hommes, le diable se cache dans les détails**

D'un point de vue général, les élus reconnaissent les efforts faits par la direction dans le sens d'une réduction des inégalités entre les femmes et les hommes au siège. Mais à y regarder de plus près, on trouve toujours des écarts de salaire trop importants dans certaines catégories et d'autres disparités. C'est ce qui ressort du rapport de la commission sur l'Égalité Professionnelle.

Dans les groupes 9 et 11, notamment, les femmes gagnent toujours moins que les hommes, à ancienneté égale ou supérieure. Les élus considèrent les efforts de rééquilibrage de la direction insuffisants.

Mais il n'y a pas que les disparités salariales qui déséquilibrent les relations de travail entre les femmes et les hommes. Il y a aussi les disparités en termes d'évolution de carrière. Il y a toujours trop d'hommes dans l'encadrement, notamment dans l'encadrement des rédactions. On peut même parler de recul historique au 20 heures, où il n'y a plus une femme rédactrice en chef. On a donc des journaux pensés par des hommes.

Autre disparité, celle qui concerne le télétravail. Plus de femmes que d'hommes optent pour cette modalité. Cela s'explique par des retards sociétaux sur lesquels FTV n'a pas pris. C'est toujours trop souvent Madame qui s'absente pour un rendez-vous médical de l'enfant ou un problème scolaire.

Et lorsque des facilités de télétravail sont remises en cause dans un service, ce sont souvent les femmes qui trinquent. C'est ce qui s'est passé à IV3, comme l'a rappelé la CGT. Ici, c'est l'arrivée d'un nouveau rédacteur en chef qui a tout « déglingué ». Dans ce service, tous les cadres sont des hommes, et presque toutes les coordinatrices sont des femmes. Le management de ce rédacteur en chef, déjà évoqué plus haut, est en cause. « La où il y a une majorité de femmes, il y a souvent de la souffrance et de l'injustice dans les collectifs », rappelle la CGT. Autre exemple significatif, celui des

documentalistes du siège, récemment en grève, et pour cause. Dans ce service éminemment féminin, la situation salariale évolue très lentement, et l'on constate un plafond de verre sur le niveau de qualification.

Sur les disparités salariales, il y aurait pourtant des mesures simples à prendre, rappelle la CGT. Résorber les inégalités, notamment lors des négociations salariales. On prend les parts variables, l'argent qui va aux producteurs privés, et on résorbe les disparités, proposent certains. La CGT met également en lumière la contradiction entre l'idéal du « à travail égal, à salaire égal », et les mesures individuelles, décidées au mérite. Sur ce point, le président du CSE souligne que ce sont les managers qui décident des mesures individuelles. La RH vérifie simplement que ce ne sont pas toujours les mêmes qui en bénéficient. Encore heureux ! Mais pour la CGT, c'est la notion de mérite qui pose problème. C'est une notion totalement subjective. « Ce sont les bons petits soldats ou les béni-oui-oui qui sont récompensés par une mesure salariale et fonctionnelle ». Ce système maintient les inégalités au sein de l'entreprise, comme s'il s'agissait de quelque chose de naturel.

Enfin, des élus se plaignent que l'on mette toujours dans le même sac les personnels techniques et administratifs. Les fameux PTA. Alors qu'ils n'ont pas les mêmes contraintes. Une analyse plus fine permettrait de distinguer ces personnels entre d'un côté personnels technique d'un côté et de l'autre personnels administratifs ([lien à lire ici](#) ).

• Vie du CSE

Les membres du bureau du CSE ont répondu aux questions des élus sur :

- L'intégration de l'AS Sport du CSE siège à l'US-CIORTF, car on n'était pas dans les clous en termes légaux. On ne savait pas exactement qui on finançait. Cette intégration permettra de donner un cadre légal à l'AS Sport du CSE.
- La salle de sport pour les CSE de Campus. Elle ouvrira le 1^{er} janvier 2025 et sera gérée par le CSE siège. Ce sera une location avec contrat de maintenance. Elle ne sera pas subventionnée mais les tarifs seront intéressants : 8 € par mois pour la musculation, 10 € pour les cours et 12 € pour les deux.
- La restauration : le restaurant d'entreprise doit être remis aux normes car la loi Egalim n'est pas appliquée, la RSE de FTV demande des comptes et il doit affronter la concurrence du restaurant de Quadrans. Il sera fait un diagnostic pour préserver la bonne gestion du restaurant et les emplois qui vont avec.
- L'impact financier de la décision de la Cour de Cassation sur les intermittents et précaires : pour l'instant, le CSE est dans une phase d'évaluation. Il a baissé le montant des chèques vacances. Il va observer la rentrée scolaire, comparer sur cinq mois la subvention sport culture entre 2023 et 2024, avant de réviser ses prestations. L'URSSAF a donné aux CSE jusqu'au 31 décembre 2025 pour s'adapter à la décision de la Cour de Cassation.

ASC : le président de la commission dans son rapport s'est attaché à relater la politique des ASC, ainsi que les questionnements des membres de la commission sur leur fonctionnement. Le président de la commission a rappelé que ce document n'exprime pas son opinion personnelle, mais reflète fidèlement les débats et les avis exprimés par les membres de la commission.

CSE EXTRAORDINAIRE

25 septembre 2024

Allongement du 20H

- **Les élus enfin informés !**

Prise en flagrant délit d'entrave (non-présentation en CSE d'un projet important impactant l'entreprise) la direction est venue s'expliquer à la demande des élus du siège sur son nouveau projet d'information du 20H.

Un « projet avant tout éditorial » ... mais quel éditorial ?

C'est l'argument massue de la direction de l'information. Plus de temps, plus d'info, plus de reportage, plus de décryptage.

C'est l'attente à la fois de nos journalistes, pouvoir plus participer à l'info du 20H, mais aussi des téléspectateurs, explique le directeur de l'information : « *on a constaté que l'on pouvait attirer les téléspectateurs sur certains sujets et à des moments plus dévoués à la publicité chez nos concurrents.* »

Pour une fois qu'on les laisse parler d'éditorial, les élus saisissent la balle au bond ! Plus d'info ? Très bien ! Mais quelle info ? Les élus interrogent sur les questions du pluralisme et de la diversité dans les interventions et les sujets traités. Le journal de 20H ne devrait-il pas refléter plus en profondeur les évolutions sociétales et les préoccupations des citoyens ?

Pour le directeur de l'information, on est plus pluraliste aujourd'hui au 20H qu'il y a encore quelques années, mais il reconnaît qu'il reste du chemin à faire, il parle même de « culture à changer ».

Trop de verticalité, redonner de l'autonomie aux journalistes : quelles sont les pistes envisagées ?

L'équipe du 20h passera désormais dans les services tous les vendredis pour aller directement au contact des journalistes.

- **Un projet à tout prix ?**

Les élus s'interrogent sur l'urgence qui accompagne ce projet, une mise en place précipitée sans anticipation et surtout sans moyens supplémentaires.

Selon le directeur de l'information, « *Il fallait se décider vite* ». La case de 20H30 à 21H00 sur France 2 s'est libérée avec le déplacement sur France 3 de « Un si grand soleil », « *j'ai saisi l'opportunité, cela ne se présente pas tous les jours...* ».

La direction admet que l'équipe du 20H elle-même n'a été que « brièvement alertée » dans l'été, et que le projet a été finalisé seulement à la fin du mois d'août.

- **Plus de 20H moins d'ICI**

C'est l'effet Kiss cool du projet ! Trois longs formats en plus par semaine au 20H, mais sur l'autre chaîne la 3, la direction de l'information supprime un des deux 7' produits pour le week-end des éditions ICI National.

Déjà, l'entreprise de réduction de la production pour la 3 était en marche : au 12/13, plus de reportages produits au siège... Le démarrage du nouveau 20H a concentré tous les moyens cette rentrée, déstabilisant les autres éditions : « *il n'y en a que pour le 20H !* » A tel point que même le 13H de F2 s'en est plaint.

- **Un 20h plus long... ça rallonge la charge de travail et les vacations**

Mais non avance la direction, un petit quart à peine. Qui de toute façon est compensé pour les équipes techniques, en particulier sur le plateau et en régie.

Quid des salariés au forfait-jour ?

Les élus rappellent que « *le forfait jour ce n'est pas open bar ! Il permet de cacher des choses en augmentant les charges de travail !* » et cela les inquiète.

- **WhatsApp et des questions**

Dans un souci de ne pas trop rallonger la journée, la conférence critique se fait désormais via cette application de messages instantanés. Mais, quid de l'impact sur les salariés par rapport au droit de déconnexion ? Quid de la sécurité informatique de l'entreprise ? Cette application est-elle fiable ? Les fuites de données possibles ?

Rappelons que cette application n'est pas chiffrée. Quid des réprimandes, retours, via ce fil qui peuvent générer des risques psychosociaux ? Les différences de traitements possibles des salariés pas assez connectés et/ou réactifs (moins d'avancements etc.). L'utilisation de cette application pour les conférences critiques doit être faites sur son téléphone professionnel et non personnel.

La direction promet de s'y pencher plus sérieusement. Elle rappelle que « *tout salarié, s'il est sur son temps de repos, a le droit de se déconnecter et qu'il peut éteindre son téléphone professionnel une fois sa journée de travail terminée* ».

Les élus demandent qu'un rappel au droit de la déconnexion soit communiqué dans les plus brefs délais ([lien à lire ici](#)).

- **Un 20H plus long et déjà moins long !**

Le nouveau 20h a déjà perdu 4' par rapport à la formule de la rentrée... une durée qui pourra être ajustée en fonction de la charge de travail, de l'éditorial mais aussi en fonction du positionnement stratégique par les programmes de la diffusion des « primes ». « *On essaie de coller à une logique d'antenne globale !* ».

Rendez-vous dans trois mois pour faire un premier bilan.

- **Prochain CSE**

30 et 31 octobre 2024

Paris, Le 4 octobre 2024